

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1650

22 juillet 2011

SOMMAIRE

ABC Marche S.à r.l.	79196	Prologis International Funding S.A.	79165
Acelum Sicav	79194	Proman S.A.	79163
Acera S.A.	79196	Pyrotex S.à r.l.	79163
Aekis International S.A.	79197	Raylux S.à r.l.	79164
Aekis International S.A.	79195	Regency Enterprises S.à r.l.	79165
AIR ATLANTA Luxembourg S.à r.l.	79197	Risk'Expert S.à r.l.	79165
Boremo Finance S.A.	79182	Rivoli 144 Financing S.à r.l.	79164
dfl Group S.à r.l.	79166	Rivoli 144 S.à r.l.	79164
First London European Properties S.à r.l.	79198	Rowmax Société de Participation Financière S.A.	79166
Gold Wave S.A.	79200	RP Kosmoscenter S.à r.l.	79165
H.I.G. Luxembourg Holdings Fifteen S.à r.l.	79199	RS International Holding S.A.	79166
Inovia Partners S.A.	79200	SAF-Holland S.A.	79180
International Printing Solutions S.A.	79197	Sansbro Invest S.A.	79179
JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	79199	Sansbro Invest S.A.	79180
JRS Asset Management S.A.	79200	Sansbro Invest S.A.	79179
Kaplan Invest	79199	Santamaria S.A.	79196
Lux Business Management S.à r.l.	79197	SANZAR Europe S.à r.l.	79180
Luxmont GmbH	79200	SAVOLDELLI & fils s.à r.l.	79196
Occimed S.à r.l.	79198	SAVOLDELLI & fils s.à r.l.	79180
Orchestra S.A.	79196	SAVOLDELLI & fils s.à r.l.	79180
Pan Atlantik Trading S.A.	79181	Sky Queen AG	79165
Parmafood S.à r.l.	79181	S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Partici- pation Financière)	79166
Pasi S.A.	79181	Sydbank Peerless, Sicav	79193
People Competences S.A.	79182	Tamar International S.à r.l.	79198
Phenix Investissements S.A.	79182	Taurus Company S.A.	79194
Plastiques & Eaux S.A.	79182	Tecsom Eurl	79194
Pneu Express S.A.	79194	Thegra Invest S.A.	79195
Power Systems S.A.	79194	Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l.	79181
Princess Holding Lux S.à r.l.	79154	Volinvest S.à r.l.	79195
Proarc	79163	West Investment Holding S.A.	79195
Prologis International Funding S.A.	79164	XSC Luxembourg S.à r.l.	79154

Princess Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 157.151.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en vertu d'une cession sous seing privé en date du 10 février 2011, les 25 parts sociales de la société PRINCESS HOLDING LUX S.à r.l. (société sise au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 157.151) détenues par Mademoiselle Julie VANDYCK demeurant F-75007 Paris, 157, rue de l'Université, ont été cédées à Monsieur Emmanuel GALICHON demeurant F-75007 Paris, 153, rue de l'Université.

Frédéric MONCEAU / Emmanuel GALICHON

Gérant catégorie B / Gérant catégorie A

Référence de publication: 2011075455/14.

(110083552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

XSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.532.

STATUTES

This twenty-third day of March two thousand eleven appeared before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg:

Herald Aldo Schuurman, lawyer admitted to the Bar of Rotterdam, the Netherlands, with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting by virtue of a proxy given under private seal of:

XSC Cayman Ltd., a company under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands with the Registrar of Companies under number 253491 (the "Incorporator").

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"Companies Act 1915": the Act concerning commercial companies of the tenth of August nineteen hundred fifteen, as amended;

"distributable equity": the part of the company's equity which exceeds the aggregate of the share capital and the reserves which must be maintained pursuant to the law;

"general meeting": a meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings of shareholders or, where the context so requires, the body of the company consisting of its shareholders;

"management board": the body of the company consisting of its managers;

"manager A": a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B": a manager appointed as such by the general meeting;

"share": a share in the capital of the company; and

"shareholder": a holder of one or more shares.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Legal form, Name and Registered office.

2.1 The company is a company with limited liability under the Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The company's name is:

XSC Luxembourg S.à r.l.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Objects. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company amounts to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00).

4.2 The share capital of the company is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 The shares are liable to be redeemed subject to and in accordance with the Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of redemption as determined from time to time by the managers.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Art. 6. Issuance of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 A resolution to issue shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his shares, subject to the relevant limitations prescribed by law and the provision of Article 6.4.

6.4 Prior to each single issuance of shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the general meeting.

6.5 The provisions of Articles 6.1, 6.2, 6.3 and 6.4 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for shares, but do not apply to the issuance of shares to a person exercising a right to subscribe for shares previously granted.

6.6 The issue of a share shall furthermore require a deed of amendment of articles of association, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.7 The full nominal value of each share must be paid upon issuance.

Art. 7. Own shares; Reduction of share capital.

7.1 The company and its subsidiaries may acquire shares and depositary receipts therefor.

7.2 The general meeting may resolve to reduce the company's share capital in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are transferred by means of a written instrument executed before a notary or under hand only. A transfer shall not be valid towards the company or third parties but until the same has been notified to the company or accepted by it in accordance with the relevant provisions of the law.

Art. 9. Share transfer restrictions.

9.1 Shares cannot be transferred among the living to non-shareholders unless shareholders representing three quarters or more of the share capital have agreed to the same.

9.2 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for shares and rights of pre-emption.

Art. 10. Pledge and Usufruct on shares.

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the creation of a right of pledge and to the creation or transfer of a right of usufruct on shares.

10.2 On the creation of a right of pledge on a share and on the creation or transfer of a right of usufruct on a share, the voting rights attributable to such share may not be assigned to the pledgee or the usufructuary.

Art. 11. Depositary receipts for shares. The company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for shares.

Art. 12. Managers.

12.1 The management board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Both individuals and legal entities can be managers. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

12.2 Managers are appointed by the general meeting.

12.3 A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making and Allocation of duties.

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the company.

13.2 When making management board resolutions, each manager may cast one vote.

13.3 All resolutions of the management board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.5 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.6 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible. The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation; Conflicts of interest.

14.1 The management board (or if the company temporarily only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B may also represent and bind the company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the company. Each representative shall be competent to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Commercial Register, indicating the scope of their power to represent the company.

Art. 15. Approval of management board Resolutions.

15.1 The general meeting may require management board resolutions to be subject to its approval. The management board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.2 A resolution of the management board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more managers in a private capacity shall be subject to the approval of the general meeting.

15.3 The absence of approval by the general meeting of a resolution as referred to in this Article 15 shall not affect the authority of the management board or the managers to represent the company.

Art. 16. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the management board or a manager is unable to perform his duties, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

Art. 17. Financial year and Annual accounts.

17.1 The company's financial year shall be the calendar year.

17.2 The management board shall prepare annual accounts and annually deposit the same for inspection by the shareholders at the registered office.

17.3 The management board shall also deposit the annual report for inspection by the shareholders.

17.4 The annual accounts shall be signed by the managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The company may, and if the law so requires shall, appoint a statutory auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the general meeting.

17.6 The general meeting shall approve the annual accounts.

17.7 The general meeting may grant full or limited discharge to the managers for the management pursued.

Art. 18. Profits and Distributions.

18.1 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting. Distribution of profits shall be made after approval of the annual accounts if permissible under the law given the contents of the annual accounts. If the general meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the approval of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to one-tenth of the share capital.

18.3 The general meeting may resolve to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company. Moreover, the management board may also decide to pay an interim dividend and/or to make distributions out of any reserve of the company.

18.4 Distributions on shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.5 Distributions on shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable equity.

18.6 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the company shall be disregarded.

Art. 19. General meetings.

19.1 The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other general meetings shall be held as often as the management board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the company's share capital may request the management board to convene a general meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the management board has not given proper notice of a general meeting within four weeks following receipt of such request such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorized to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, Agenda and Venue of meetings.

20.1 Notice of general meetings shall be given by the management board. Furthermore, notice of general meetings may be given by shareholders representing in the aggregate at least half of the company's share capital, without prejudice to the provisions of Article 19.3.

20.2 Notice of the meeting shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in Article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the company's share capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest of the company dictates otherwise.

20.5 General meetings are held in the municipality in which, according to these articles of association, the company has its official seat. General meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

Art. 21. Admittance and Rights at meetings.

21.1 Each shareholder shall be entitled to attend the general meetings, to address the meeting and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorized in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson of the meeting. The chairperson of a general meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a manager shall act as chairperson, or, if no manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

Art. 23. Recording of shareholders' resolutions. The management board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the management board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the registered office for inspection by the shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of resolutions in a meeting.

24.1 Each share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the general meeting shall be adopted by

shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with the Companies Act 1915.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of general meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the general meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the company's share capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the general meeting, no voting rights may be exercised for any share held by the company or a subsidiary, nor for any share for which the company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 25. Written resolutions.

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without holding a meeting.

25.2 Each shareholder must ensure that the management board is informed of the resolutions thus adopted as soon as possible in writing. The management board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in Article 23.

Art. 26. Amendment of the articles of association. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting.

27.2 If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall become liquidators of the dissolved company. The general meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved company shall be transferred to the shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Companies Act 1915.

Finally, The person appearing declared:

A. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

B. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency. An amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the company's disposal.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. Christopher Kendall Reilly, born in New Haven, Connecticut 06830, United States of America on the thirteenth day of May nineteen hundred sixty-two, with professional address at 104 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, United States of America, is the first manager A of the company.

2. The following persons are the first managers B of the company:

– Robert van 't Hoeft, born in Schiedam, Netherlands on the thirteenth day of January nineteen hundred fifty-eight, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

– Fabrice Stéphane Rota, born in Mont-Saint-Martin, France on the nineteenth day of February nineteen hundred seventy-five, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The registered office of the company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. It is intended that the company be treated as a “disregarded entity” for United States federal income tax purposes as of the date of incorporation of the company, and the management board be and is authorised, together with such person or persons to whom the management board delegates such authority, to take all steps necessary or desirable to achieve that result.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Translation

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

End

In witness whereof, this deed was passed in Luxembourg on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat au barreau de Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé de:

XSC Cayman Ltd., une société de droit des Îles Caïman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïman, inscrite dans les Îles Caïman auprès Greffier des Sociétés sous le numéro 253491 (le «Fondateur»).

La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:

STATUTS

Art. 1. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts sont entendus par:

«associé»: le détenteur d'une ou plusieurs parts;

«assemblée générale»: une réunion des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et d'y prendre la parole ou, lorsque le contexte le requiert, l'organe de la société composé des associés;

«capital propre distribuable»: la partie du capital propre de la société dépassant le capital social majoré des réserves à constituer en vertu de la loi;

«gérance»: l'organe de la société composé des gérants;

«gérant A»: un gérant nommées en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B»: un gérant nommées en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés»: la Loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et

«part»: une part dans le capital social de la société.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les renvois aux articles sont des renvois aux articles des présents statuts.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination et Siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La société est dénommée:

XSC Luxembourg S.à r.l.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large. L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social se monte à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR).

4.2 Le capital social est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

4.3 Toutes les parts sont nominatives. Des titres matériels ne sont pas émis.

4.4 Les parts sont passible d'être rachetée sous réserve de et en conformité avec la Lois de 1915 sur les société et les termes, conditions et sorte de rachat tels que décidé de temps à autre par les gérants.

Art. 5. Registre des associés. La gérance tient un registre des associés sur lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les associés.

Art. 6. Émission de parts.

6.1 L'émission de parts s'effectue suite à une décision de l'assemblée générale.

6.2 La décision d'émission de parts prévoit le prix et les autres conditions de l'émission.

6.3 Lors de l'émission de parts, chacun des associés a un droit préférentiel de souscription proportionnel au montant nominal de l'ensemble des parts qu'il détient, sous réserve des limites prévues par la loi et des dispositions de l'article 6.4.

6.4 L'assemblée générale peut limiter ou exclure le droit préférentiel de souscription pour une seule émission à la fois.

6.5 Les dispositions des articles 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription de parts, mais pas à l'émission de parts à une personne exerçant un droit de souscription de parts acquis auparavant.

6.6 L'émission de parts requiert en outre un acte de modification des statuts à cet effet passé devant un notaire ayant résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

6.7 Lors de l'émission de chaque part, tout le montant nominal doit en être libéré.

Art. 7. Parts propres; Réduction du capital social.

7.1 La société et ses filiales peuvent acquérir des parts ou des certificats s'y rapportant.

7.2 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social de la société en observant les dispositions légales à ce sujet.

Art. 8. Remise emportant transfert de propriété de parts. Les cessions de parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 9. Limitations à la cessibilité des parts.

9.1 Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.2 Les paragraphes précédents du présent article 9 s'appliquent par analogie aux droits de souscription de parts et aux droits préférentiels.

Art. 10. Nantissement et Usufruit sur des parts.

10.1 Les dispositions de l'article 8 s'appliquent par analogie à la constitution d'un nantissement et à la constitution ou la remise emportant transfert d'un usufruit sur des parts.

10.2 Lors de la constitution d'un nantissement ou lors de la constitution ou de la remise emportant transfert d'un usufruit sur une part, le droit de vote ne peut être attribué au créancier nanti ou à l'usufruitier.

Art. 11. Certificats. La société n'apporte pas sa collaboration à l'émission de certificats se rapportant à des parts.

Art. 12. Gérants.

12.1 La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être gérant de la société. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

12.3 Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans des causes légitimes.

12.4 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

Art. 13. Tâches d'administration, Prise de décision et Répartition des tâches de la gérance.

13.1 La gérance est chargée de l'administration de la société.

13.2 Chacun des gérants dispose d'une voix à la gérance.

13.3 Toutes les décisions de la gérance sont prises à plus de la moitié des voix exprimées.

13.4 Les décisions de la gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

13.5 Les décisions de la gérance sont portées sur un registre de procès-verbaux tenu par la gérance.

13.6 La gérance peut fixer toutes autres règles concernant sa prise de décision et sa méthode de travail. Dans ce cadre, la gérance peut entre autres préciser les tâches dont chacun des gérants sera plus particulièrement chargé. L'assemblée générale peut décider que ces règles et cette répartition des tâches doivent être mises par écrit et peut soumettre ces règles et cette répartition des tâches à son approbation.

Art. 14. Représentation; Conflit d'intérêts.

14.1 La gérance (ou, si la société n'a que temporairement un seul gérant, le gérant unique) représente la société à l'égard des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent également la société.

14.2 La gérance peut nommer des représentants ayant un pouvoir de représentation général ou limité. Chacun d'eux représente la société dans les limites de son pouvoir. La gérance fixe les titres et qualités desdits représentants. Ces représentants peuvent être inscrits au registre de commerce et des sociétés avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation.

Art. 15. Approbation des décisions de la gérance.

15.1 L'assemblée générale est habilitée à soumettre des décisions de la gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement définies et communiquées à la gérance par écrit.

15.2 Une décision de la gérance visant à l'accomplissement d'un acte juridique concernant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants en tant que personnes privées, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15.3 L'absence d'approbation d'une décision visée au présent article 15 par l'assemblée générale ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la gérance ou des gérants.

Art. 16. Absence ou Empêchement. En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera temporairement chargé(s) de l'administration de la société. En cas d'absence ou d'empêchement de tous les gérants ou du gérant unique, la société est dirigée temporairement par une ou plusieurs personne(s) nommée(s) à cet effet par l'assemblée générale.

Art. 17. Exercice et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social correspond à l'année civile.

17.2 Chaque année la gérance établit des comptes annuels et les tient à la disposition des associés au siège social.

17.3 Le rapport de gestion est également tenu à la disposition des associés.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs gérants manque, cette absence sera mentionnée et motivée.

17.5 La société peut et, si la loi l'y oblige, doit donner mission à un réviseur d'entreprises d'examiner les comptes annuels. L'assemblée générale est habilitée à donner cette mission.

17.6 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

17.7 L'assemblée générale peut donner aux gérants un quitus total ou partiel de leur gestion.

Art. 18. Bénéfices et Dividendes.

18.1 Les bénéfices réalisés au cours d'un exercice sont à la disposition de l'assemblée générale. Les bénéfices ne sont distribués qu'après l'approbation des comptes annuels dont il ressort que la distribution est autorisée. Si l'assemblée générale ne décide pas de l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après la décision d'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront affectés aux réserves.

18.2 A chaque exercice fiscal, la société doit transférer un montant égal à cinq pour cent (5%) de des bénéfices à la réserve légale. Cette obligation ne s'applique pas si et tant que la réserve légale s'élève à dix pour cent du capital social.

18.3 L'assemblée générale peut décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la société. La gérance peut également décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou de faire des distributions à partir d'une réserve de la société.

18.4 Les dividendes sont payables immédiatement après la décision de distribution, sauf si la décision prévoit une autre date.

18.5 Le montant des dividendes distribués ne peut dépasser le montant du capital propre distribuable.

18.6 Les parts que la société détient dans son capital ne sont pas prises en compte dans la détermination du montant à distribuer.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1 L'assemblée générale annuelle des associés se tient dans les six mois de la clôture de l'exercice.

19.2 D'autres assemblées générales sont tenues aussi souvent que la gérance le juge nécessaire.

19.3 Les associés représentant conjointement au moins un dixième du capital social de la société ont le droit de demander à la gérance de convoquer une assemblée générale, en précisant les questions à examiner. Si la gérance n'a pas convoqué ladite assemblée dans un délai de quatre semaines, si bien que l'assemblée pourrait être tenue dans les six semaines après la réception de la demande, les requérants sont eux-mêmes habilités à la convoquer.

Art. 20. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.

20.1 Les assemblées générales sont convoquées par la gérance. Les assemblées générales peuvent également être convoquées par des associés représentant conjointement au moins la moitié du capital social souscrit, sans préjudice des dispositions de l'article 19.3.

20.2 L'avis de convocation est donné au plus tard le quinzième jour avant le jour de l'assemblée.

20.3 La convocation indique les questions à examiner. Les questions qui n'ont pas été mentionnées dans la convocation, peuvent être annoncées ultérieurement, dans le respect du délai prévu à l'article 20.2.

20.4 Une question dont l'examen a été demandé par écrit au moins trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs associés représentant seul ou conjointement au moins un centième du capital souscrit, sera portée sur la convocation ou annoncée de la même manière que les autres questions, sauf si un intérêt important de la société s'y oppose.

20.5 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où est situé le siège de la société d'après les présents statuts. Les assemblées générales peuvent également être tenues ailleurs, mais dans ce cas des résolutions valables ne peuvent être adoptées que si tout le capital social émis est représenté.

Art. 21. Accès et Droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole.

21.1 Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales, d'y prendre la parole et d'y exercer le droit de vote. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par le détenteur d'un pouvoir écrit.

21.2 Toute personne ayant le droit de vote qui assiste à l'assemblée, est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut décider que les autres personnes assistant à l'assemblée sont également tenues de signer la feuille de présence.

21.3 Le président de l'assemblée décide de l'accès à l'assemblée d'autres personnes.

Art. 22. Président de l'assemblée. Le président d'une assemblée générale est désigné avec plus de la moitié des voix exprimées des personnes ayant le droit de vote et assistant à l'assemblée. Jusqu'au moment de cette désignation, un gérant ou, si aucun gérant n'assiste à l'assemblée, la personne la plus âgée assistant à l'assemblée, fera fonction de président.

Art. 23. Registre des résolutions des associés. La gérance tient registre de toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale. Si la gérance n'est pas représentée à l'assemblée, une copie des résolutions adoptées sera communiquée à la gérance par ou au nom du président de l'assemblée aussi vite que possible après l'assemblée. Le registre des résolutions est tenu à la disposition des associés au siège social de la société. Tout associé peut en obtenir une copie ou un extrait sur demande.

Art. 24. Prise de décision au sein de l'assemblée.

24.1 Chaque part donne droit à exprimer une voix.

24.2 Pour autant que la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une plus grande majorité, toutes les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés.

24.3 En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée.

24.4 Lorsque les règles concernant la convocation et la tenue des assemblées générales d'associés prévues par la loi et les présents statuts n'ont pas été observées, des résolutions valables ne peuvent être adoptées à l'assemblée que si tout le capital social est représenté et à l'unanimité.

24.5 Aucune voix ne peut être exprimée pour des parts appartenant à la société ou à une filiale ni pour des parts dont la société ou une filiale détient les certificats s'y rapportant.

Art. 25. Prise de décision par consultation écrite.

25.1 Sauf s'il y a plus de vingt-cinq associés, au lieu d'être adoptée au sein d'une réunion, une résolution de l'assemblée générale peut également être adoptée par consultation écrite.

25.2 Chacun des associés est tenu d'assurer que les résolutions ainsi adoptées sont portées à la connaissance de la gérance par écrit le plus vite possible. La gérance tient registre des résolutions adoptées et les joint aux résolutions visées à l'article 23.

Art. 26. Modification des statuts. Le changement de la nationalité de la société requiert l'unanimité des associés. Toutes autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La société peut être dissoute par une résolution à cet effet de l'assemblée générale.

27.2 En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront les liquidateurs du patrimoine de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

27.4 Le solde restant après le règlement des dettes de la société dissoute, sera remis aux associés au pro rata du montant nominal de l'ensemble des parts détenues par chacun d'eux.

27.5 Outre les dispositions du présent article, la liquidation est régie par les dispositions pertinentes de la Loi de 1915 sur les sociétés.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille onze.

B. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise. Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société.

C. Le Fondateur, agissant et tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Christopher Kendall Reilly, né à New Haven, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique le treizième mai mille neuf cent soixante-deux, avec adresse professionnelle au 104 Field Point Road, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, est le premier gérant A de la société.

2. Les personnes suivantes sont les premiers gérants B de la société:

– Robert van 't Hoef, né à Schiedam, Pays-Bas le treize janvier mille neuf cent cinquante-huit, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

– Fabrice Stéphane Rota, né à Mont-Saint-Martin, France le dix-neuvième mille neuf cent soixante-quinze, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le siège social de la société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Il est prévu que la société soit traitée comme une «entité transparente» pour les besoins de l'impôt fédérale des États-Unis effectif à partir de la date de constitution de la société et la gérance est autorisée, ainsi que la personne ou les personnes à qui telle autorité est déléguée, de prendre toutes les mesures nécessaires ou souhaitables pour atteindre ce résultat.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Traduction

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indique ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Clôture

Dont acte, passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire. Signé: Schuurman, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mars 2011. Relation: EAC/2011/4374 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058536/495.

(110065679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Proarc, Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 119.075.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011075456/10.

(110083071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Proman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 24.296.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011075459/10.

(110083078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pyrotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011075460/10.

(110083644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.830.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société

Il a été décidé que:

1. KPMG Audit (R.C.S. Luxembourg B103590, Adresse: 9, Allée Scheffer L -2520 Luxembourg) a été nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de Ernst & Young SA jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2012 approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2011.

Le 27 mai 2011.

Peter Cassells

Administrateur

Référence de publication: 2011075458/16.

(110083159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Raylux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.520.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} chambre, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société RAYLUX SARL (B 47 520) avec siège social à L-3730 RUMELANGE - 8, Grand-rue, de fait inconnue à cette adresse.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour extrait conforme

Me Alexandre DILLMANN

9a, boulevard du Prince Henri

BP 846 L-2018 Luxembourg

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011075463/17.

(110083035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Rivoli 144 Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075461/10.

(110083540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Rivoli 144 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.906.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075462/10.

(110083530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Risk'Expert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R.C.S. Luxembourg B 134.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075465/10.

(110083624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Gareth Alan Gregory
Administrateur

Référence de publication: 2011075457/12.

(110083156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Regency Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGENCY ENTERPRISES S.à r.l.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2011075464/12.

(110083060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Sky Queen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.467.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075473/10.

(110083116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075467/10.

(110083637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Rowmax Société de Participation Financière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.043.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ROWMAX SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE S.A., dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 16 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Maître Paul KETTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011075466/14.

(110083672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

RS International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 131.511.

—
Il résulte qu'en date du 19 mai 2011, les trois administrateurs Marc VAN HOEK, Benedict FONTANET et Jean-Charles VITALI ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat.

Il résulte qu'en date du 19 mai 2011 le commissaire aux comptes LUXFIDUCIA S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011075468/16.

(110083154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière), Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 90.969.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de la société S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière) qui s'est tenue à Luxembourg en date du 11 avril 2011:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière) au 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011075469/14.

(110083032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

dfl Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.151.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. dfl Luxembourg One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133150 ("dfl Luxembourg One");

2. Mr. Holger Hengstler, residing at Herzogstra e 33, 80803 Munich, Germany; and

3. Mr. Mirco R. Schultis, residing at Höhenstraße 9, 65913 Wiesbaden, Germany, all hereby represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, residing professionally in Belvaux, by virtue of proxies established under private seal given in March 2011.

I. The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of dfl Group S.à r.l. (fka dfl Luxembourg Two S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-six thousand nine hundred fifty and three Euro (EUR 26,950,003.-), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 133.151, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 31 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2782, page 133490, dated 1st December 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 15 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2008, page 96341, dated 27 September 2010.

III. The appearing parties, constituting the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting") represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend and fully restate the articles of association of the Company (the "Articles") in the form of the restated articles attached to the relevant powers of attorney (the "Restated Articles") including the amendment of the purpose clause; and

2. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The General Meeting RESOLVES to amend and fully restate the Articles in the form of the Restated Articles attached to the relevant powers of attorney including the amendment of the purpose clause.

The Restated Articles shall forthwith read as follows:

Art. 1. Corporate form. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the Luxembourg law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.4 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such participating interests and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of, issuance of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, subparticipations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans, the purchasing of bonds and other debt instruments, the participating in debt offerings and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and of companies which form part of the same group of companies as the Company.

Except as otherwise restricted herein, the Company may (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “dfl Group S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 -Subscribed and paid-up share capital

The Company’s share capital is fixed at twenty-six million nine hundred fifty thousand three Euro (EUR 26,950,003.-) represented by (i) five million three hundred ninety thousand (5,390,000) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) five million three hundred ninety thousand (5,390,000) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) five million three hundred ninety thousand (5,390,000) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) five million three hundred ninety thousand (5,390,000) class D shares (the “Class D Shares”), (v) five million three hundred ninety thousand (5,390,000) class E shares (the “Class E Shares”) (together the “Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (vi) one (1) class B1 preferred share (the “Class B1 Preferred Share”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid with a share premium in the amount of four million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty-three Euro (EUR 4,799,983.-), which is the total investment of the holders of Class B1 Preferred Shares allocable to the share surplus divided by the total number of Class B1 Preferred Shares) (the “Share Surplus B1”) allocated on the Company’s share premium account, (vii) one (1) class B2 preferred share (the “Class B2 Preferred Share”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid with a share premium in the amount of two million fifteen Euro (EUR 2,000,015.-), which is the total investment of the holders of Class B2 Preferred Shares allocable to the share surplus divided by the total number of Class B2 Preferred Shares) (the “Share Surplus B2”) allocated on the Company’s share premium account, and (viii) one (1) class B3 preferred share (the “Class B3 Preferred Share” and together with the Class B1 Preferred Share and the Class B2 Preferred Share, the “Class B Preferred Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), subscribed and fully paid with a share premium in the amount of five million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 5,499,999.-), which is the total investment of the holders of Class B3 Preferred Shares allocable to the share surplus divided by the total number of Class B3 Preferred Shares) (the “Share Surplus B 3”) and together with the Share Surplus B 1 and the Share Surplus B 2, the “Share Surplus B”) allocated on the Company’s share premium account.

The Ordinary Shares and the Class B Preferred Shares are together referred to as the “Shares”.

The Ordinary Shares, the Class B1 Preferred Shares, the Class B2 Preferred Shares and the Class B3 Preferred Shares constitute separate classes of Shares and, without prejudice to the legal requirements, have the rights and obligations provided for in these Articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

The Company can issue Shares with or without share premium, subject to legal requirements and the provisions of these Articles. Any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of Class B Preferred Shares shall remain attached to the Class B Preferred Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the “Share Surplus B Premium Account”.

The share premium of any class of Shares may be allocated to the legal reserve of the Company. In case of reduction of the share capital, the amount of the legal reserve to be reduced shall automatically be allocated or reallocated to the Share Surplus B Premium Account from which it originated.

6.2 -Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 9 of the Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

In case of reduction of the share capital, the share capital and the share premium, if any, attaching to any class of Shares shall be repaid to the holders of the relevant class of Shares under the same conditions.

6.3 -Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 -Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 -Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register of the Company in accordance with article 185 of the Law.

6.6 -Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire Shares in its own share capital, provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of, and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 9 of the Articles.

Subject to the availability of funds, and to the extent not already paid or repaid, on 31 December 2011 the holders of Class B Preferred Shares, except for the holders of Class B3 Preferred Shares, may require the repayment of the Share Surplus B in cash together with the amount of all unpaid preferred dividends attaching to the Class B Preferred Shares.

Subject to the availability of funds, the Company shall for each calendar year make a distribution towards the preferred dividend attaching to the Class B1 Preferred Shares and Class B2 Preferred Shares in an amount of 4 per cent p.a. calculated on the Share Surplus B not already paid at the end of a fiscal year which shall be payable upon approval of the relevant annual accounts of the Company for such calendar year.

After 31 December 2011, the additional preferred dividend owing to each holder of a Class B Preferred Share (excluding any holder of Class B3 Preferred Shares) shall be increased to 16 per cent p.a. to be calculated on any nominal amount of the Class B Preferred Share plus the Share Surplus B not already paid or repaid on or after 31 December 2011.

In order to satisfy the payment pursuant to the preceding paragraphs the Company shall be obliged to use all legally permissible means to make available, and shall procure that dress-for-less Holding GmbH makes available to it, all excess cash of dress-for-less Holding GmbH and its subsidiaries permitted for distribution by dress-for-less Holding GmbH to its shareholder in accordance with the terms and provisions of any loan documentation that might be in place from time to time.

Subject to the availability of funds, the Company by decision of the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the right to make the payments or the repayment to the holders of Class B Preferred Shares set forth in the preceding paragraphs at any time in full or in part without compensation to the holders for future preferred dividends and the respective holders of Class B Preferred Shares shall do all necessary or appropriate steps to effect such redemption as proposed by the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager or at least one class A manager and one class B manager if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his/her/its proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone call or video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a telephone call or videoconference or by any other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 1 June at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with these Articles.

13.2 -Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting

documentation and principles contained in the Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to him/her/it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Distributable profits of the Company will be applied, to the extent legally permissible, to instruments issued by the Company by order of priority as follows:

14.1 firstly, all debt instruments issued by the Company shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, *pari passu*) and *pari passu* between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

14.2 secondly, to the extent not already paid, to the holders of Class B Preferred Shares an amount equivalent to the nominal value of the Class B Preferred Shares and the amount of the Share Surplus B plus any unpaid preferred dividend attaching thereto,

14.3 thirdly, to the shareholder(s) the amount of any unpaid reimbursement for payments made by the shareholder (s) in satisfaction of certain of their payment obligations in relation to the acquisition of the Company's direct subsidiary together with any interest accrued thereon,

14.4 fourthly, any shares bearing a preference other than those referenced pursuant to article 14.2 above issued by the Company shall be fully repaid in the order of preference under the articles of association of the Company and *pari passu* between the holders of a particular class of such shares, including in each case all accrued but unpaid dividends,

14.5 fifth, any other equity securities (other than ordinary shares) issued and then any share premium or payment to capital reserves made by a shareholder in the Company in respect of a share shall be returned to that shareholder (or its successor in title to such share) as the case may be,

14.6 finally, the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Ordinary Shares *pro rata* to their shareholdings thereof, provided that a warehouse which has granted options to managers pursuant to a potential management equity participation program but has not yet exercised its corresponding subscription right thereunder, shall be treated for the purpose of this Article 14.6, as if it had exercised such subscription right,

provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under articles 14.1 to 14.5, they shall be applied to the relevant entitlements in the order as indicated, i.e. any entitlement as referenced in any given level of priority pursuant to articles 14.1. to 14.5 shall be paid only if and to the extent any of the entitlements in any of the preceding levels of priority have been satisfied in full and, if and to the extent the proceeds do not suffice for all payments within a given level of priority, the amount of proceeds applicable to such level of priority shall be applied to the relevant persons *pro rata* to their entitlements thereunder which shall rank *pari passu*.

The payment sequence under the payment waterfall pursuant to Article 14 shall apply *mutatis mutandis* to the payment of dividends.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. dfl Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133150 («dfl Luxembourg One»);

2. Monsieur Holger Hengstler, résidant Herzogstra e 33, 80803 Munich, Allemagne; et

3. Monsieur Mirco R. Schultis, résidant Höhenstra e 9, 65913 Wiesbaden, Allemagne

tous ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, résidant professionnellement à Belvaux, en vertu de procurations données sous seing privé en mars 2011.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

II. Les comparantes déclarent qu'ils sont les seuls associés de dfl Group S.à r.l. (anciennement dfl Luxembourg Two S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt six millions neuf cent cinquante mille trois euros (EUR 26.950.003,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.151, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2782, page 133490 en date du 1^{er} décembre 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2008, page 96341 en date du 27 septembre 2010.

III. Les parties comparantes, constituant l'assemblée générale de la Société (l' «Assemblée Générale») dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier et réécrire intégralement les statuts de la Société (the “Statuts”) dans la forme des statuts réécrits attachée aux procurations (les “Statuts Réécrits”) incluant une modification de l'objet social; et

2. Divers

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier et réécrire intégralement les Statuts dans la forme des Statuts Réécrits attachée aux procurations incluant une modification de l'objet social.

Les Statuts Réécrits auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après “la Société”), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “la Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.4 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement dans, l'acquisition, la disposition, l'émission et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, ou par le biais de l'achat d'obligations ou d'autres instruments de dette, la participation à des offres de dette, des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou

partie de ses actifs pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect et des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut (a) emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "dfl Group S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 -Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt six millions neuf cent cinquante mille trois euros (EUR 26.950.003,-) représenté par (i) cinq millions trois cent quatre-vingt dix mille (5.390.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cinq millions trois cent quatre-vingt dix mille (5.390.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cinq millions trois cent quatre-vingt dix mille (5.390.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cinq millions trois cent quatre-vingt dix mille (5.390.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cinq millions trois cent quatre-vingt dix mille (5.390.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») (ensemble les «Parts Sociales Ordinaires»), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, (vi) une (1) part sociale préférentielle de catégorie B1 (la «Part Sociale Préférentielle de Catégorie B1»), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée avec une prime d'émission d'un montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois euros (EUR 4.799.983,-), qui représente l'investissement total des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 réparti en divisant le supplément sur prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 (le «Supplément sur Prime d'Emission B1»), allouée au compte de prime d'émission de la Société, (vii) une (1) part sociale de catégorie B2 (la «Part Sociale Préférentielle de Catégorie B2») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée avec une prime d'émission d'un montant de deux millions quinze euros (EUR 2.000.015,-), qui représente l'investissement total des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 réparti en divisant le supplément sur prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 (le «Supplément sur Prime d'Emission B2»), allouée au compte de prime d'émission de la Société, et (viii) une (1) part sociale de catégorie B3 (la «Part Sociale Préférentielle de Catégorie B3») et, ensemble avec la Part Sociale Préférentielle de Catégorie B1 et la Part Sociale Préférentielle de Catégorie B2, les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), entièrement souscrite et libérée avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 5.499.999,-), qui représente l'investissement total des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 réparti en divisant le supplément sur prime d'émission par le nombre total de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 (le «Supplément sur Prime d'Emission B3») et, ensemble avec le Supplément sur Prime d'Emission B1 et le Supplément sur Prime d'Emission B2, le «Supplément sur Prime d'Emission B»), allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B sont désignés dans leur ensemble comme les «Parts Sociales».

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 et les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3 constituent des classes de Parts Sociales distinctes et, sans préjudice des dispositions légales, confèrent les droits et obligations tels que décrits dans les présent Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

La Société peut émettre des Parts Sociales avec ou sans prime d'émission, sous réserve des dispositions légales et des dispositions des présents Statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé ou sera payé en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B restera attaché aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée en tant que «Compte de Supplément de Prime d'Emission B».

La prime d'émission attachée aux catégories de Parts Sociales afférentes peut être allouée à la réserve légale de la Société. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale à réduire sera automatiquement alloué ou réalloué au Compte de Supplément de Prime d'Emission B duquel il tire son origine.

6.2 -Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

En cas de réduction du capital social, le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à la catégorie de Parts Sociales afférente devront être repayés aux détenteurs des catégories de Parts Sociales concernées dans les mêmes conditions.

6.3 -Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, et un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 -Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 -Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

6.6 -Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 9 des Statuts sont d'application.

Sous réserve de fonds disponibles, et dans la mesure où cela n'a pas encore été payé ou remboursé, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, à l'exception des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3, peuvent exiger, le 31 décembre 2011, le remboursement du Supplément sur Prime d'Emission en numéraire ainsi que le montant relatif aux dividendes préférentiels accumulés attaché au Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B.

Sous réserve de fonds disponibles, la Société fera, pour chaque année calendrier, une distribution des dividendes préférentiels attachés aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B1 et aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B2 d'un montant de 4% par an calculé sur le Supplément de Prime d'Emission B impayée à la fin de l'année fiscale et sera payé après approbation des comptes annuels concernés de la Société pour telle année calendaire.

Après le 31 décembre 2011, les dividendes préférentiels accumulés dus à chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B (à l'exception des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B3) seront augmentés à 16 pour cent par an et seront calculés sur la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle de Catégorie B augmenté de lu Supplément de Prime d'Emission B impayée ou non remboursée au 31 décembre 2011 ou plus tard.

Afin de permettre le paiement conformément aux dispositions des paragraphes précédents, la Société devra utiliser tous moyens légalement autorisés pour rendre disponible, et s'enquerra pour que Dress-for-less Holding GmbH mette à sa disposition, tout l'excédant de liquidités de dress-for-less Holding GmbH et de ses filiales susceptible d'être distribué par dress-for-less Holding GmbH à son associé et ce, conformément aux termes et conditions de toute documentation de prêt qui pourrait exister de temps à autre.

Sous réserve de fonds disponibles, la Société est en droit, par une décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, de procéder à tout moment, en tout ou en partie et sans indemnité de dédommagement, au paiement ou au remboursement, au profit des détenteurs de Parts Préférentielles B conformément aux précédents paragraphes, des dividendes préférentiels à venir et les détenteurs concernés de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B devront entreprendre les mesures nécessaires ou adaptées pour que ledit remboursement ait lieu de la manière proposée par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées au procès-verbal de la réunion concernée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant ou un gérant de classe A et un gérant de classe B si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a décidé de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant désigné par procuration écrite.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B

aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication mentionné ci-dessus sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/elle/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, administrateur, associé, fondateur de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur, associé, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il/elle détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui/elle. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés en nombre détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} juin à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soit(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Un réviseur d'entreprises devra être nommé à chaque fois que l'exemption visée à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Le profit distribuable de la Société sera attribué, dans la limite permise par la loi, aux instruments émis par la Société dans l'ordre de priorité qui suit:

14.1 premièrement, tous les instruments de dette émis par la Société seront entièrement remboursés dans l'ordre de priorité spécifié dans de tels instruments (sinon, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'un instrument particulier, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus mais non payés,

14.2 deuxièmement, dans la mesure où cela n'a pas déjà été payé, aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, un montant équivalent à la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B et le montant du Supplément de Prime d'Emission B plus tout dividende préférentiel impayé y attaché,

14.3 troisièmement, aux associés, le montant de tout remboursement impayé relatif aux paiements effectués par les associés afin de satisfaire à chacune de leurs obligations de paiement en vertu de l'acquisition de la filiale directe de la Société avec l'intérêt encouru,

14.4 quatrièmement, toutes parts sociales accompagnées d'un droit de préférence autres que celles auxquelles il est fait référence à l'article 14.2 ci-dessus, et émise par la Société, seront entièrement remboursées dans l'ordre de préférence suivant les statuts de la Société et pari passu entre les détenteurs d'une catégorie de parts sociales particulière, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus ou dividendes accumulés mais non payés,

14.5 cinquièmement, tous les autres titres equity (autres que les parts sociales ordinaires) émis et toute prime d'émission ou paiement aux réserves de capital faite par un associé de la Société en lien avec ses parts sociales doit être rendu à cet associé de la société (ou son successeur en titre pour ces parts sociales) le cas échéant,

14.6 finalement ce qui restera du boni de liquidation sera distribué entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires au pro rata de leur participation dans la Société, sachant qu'un entrepôt qui a accordé les options aux gérants en vertu d'un éventuel programme de participation equity du management mais qui n'a pas encore exercé son droit de souscription y relatif sera considéré pour les besoins de cet article 14.6, comme s'il avait exercé ledit droit de souscription,

dans la mesure où le profit de liquidation ne suffit pas à couvrir tous les paiements dus suivant les articles 14.1 à 14.5, le profit sera distribué aux détenteurs des droits dans l'ordre indiqué, autrement dit, tout droit tel qu'il est rapporté à chaque niveau de priorité en vertu des articles 14.1 à 14.5 sera payé seulement si et dans la mesure où les autres droits dans chacun des niveaux de priorité précédents ont été entièrement satisfaits, si et dans la mesure où le profit de liquidation ne suffit pas au paiement intégral au sein d'un niveau de priorité donné, le montant du boni de liquidation applicable à ce niveau de priorité sera appliqué aux personnes concernée pro rata à leurs droits qui seront classés pari passu.

La séquence de paiement sous la cascade de paiement fixée conformément à cet Article 14 s'applique mutatis mutandis au paiement desdits dividendes.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 avril 2011. Relation: EAC/2011/4523. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011059001/720.

(110066714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Sansbro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour: SANSBRO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011075470/15.

(110083291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Sansbro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour: SANSBRO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011075471/15.

(110083294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Sansbro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 121.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour: SANSBRO INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel ARGENCE-LAFON / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011075472/15.

(110083297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075474/10.

(110083327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

SANZAR Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANZAR Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011075478/11.

(110083062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

SAVOLDELLI & fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 59.542.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 MAI 2007.

Signature.

Référence de publication: 2011075479/10.

(110083040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

SAVOLDELLI & fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 59.542.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011075480/10.

(110083043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Veyance Technologies Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.207.

Le Bilan au 31. Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011075497/12.

(110083301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pan Atlantik Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 97.699.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Montag, dem 02.05.2011

Beschlüsse:

- Herr Ralph Schantel, Kaufmann, wohnhaft in Bahnhofstraße 18, D-70794 Filderstadt, wird zum Mitglied des Verwaltungsrates berufen, das Mandat gilt bis zur Generalversammlung im Jahre 2014.

Abakus Service s.a.

Société anonyme

b.p. 2646

L-1026 Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2011075447/16.

(110083292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075449/10.

(110083368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Parmafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 65, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.414.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 26 mai 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société à responsabilité limitée PARMAFOOD SARL, avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 65 rue Victor Hugo, de fait inconnue à cette adresse.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011075448/19.

(110083519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

People Competences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 84.541.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075450/10.

(110083212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 février 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Koen LOZIE et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. J. BORDET., domiciliée 10, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

- Par ailleurs, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011075451/18.

(110083104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Plastiques & Eaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.114.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075452/10.

(110083198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Boremo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.564.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of April,

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 46.448,

here represented by Ms Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "Boremo Finance S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors or, as the case may be the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2. The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3. The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 9.6 and 9.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature.

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest.

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders General Meeting of Shareholders.

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year.

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.4 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per Article 18.2 above is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and Liquidation of the Company.

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law.

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language.

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.prenamed	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000
Total	EUR 31,000	3,100,000	EUR 31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2011. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2012.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2015:

- Mr Robert van 't Hoef, born on 13th January 1958 in Schiedam (the Netherlands), residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. The registered office shall be at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit S.à r.l., having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 2014.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit avril,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.,

une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448,

ici représentée par Madame Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa capacité exposée ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Boremo Finance S.A.» (ci-après la « Société »).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, seulement par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3,100,000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0.01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration.

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion du Conseil d'Administration, la/les personne(s) convoquant la Réunion du Conseil d'Administration fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur peut agir à toute Réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature Sociale.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts.

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. Assemblée Générale des Actionnaires.

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance.

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale.

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et Distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et Liquidation de la Société.

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts.

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable.

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., précitée	31.000 EUR	3,100,000	31.000 EUR
Total	31.000 EUR	3,100,000	31.000 EUR

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2011. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 Décembre 2015:

- M Robert van „t Hoeft, employé privé, né le 13 Janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Fixe le siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit S.à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, RCS Luxembourg B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes en 2014.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Jakusenoka, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 avril 2011. Relation: RED/2011/800. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011059030/596.

(110066532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Sydbank Peerless, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.626.

Le bilan au 28 février 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYDBANK PEERLESS, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011075489/14.

(110083282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pneu Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.775.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075453/10.

(110083369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 59.513.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075454/10.

(110083263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Taurus Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.569.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075490/10.

(110083385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Tecsom Eurl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 87.544.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075491/10.

(110083245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Acelum Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.480.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 929 du 11 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACELUM SICAV

Signature

Référence de publication: 2011075522/13.

(110084587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Thegra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.483.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075492/10.

(110083253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Volinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 90.361.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 15 mars 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Koen Lozie et de COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques BORDET, né le 07.03.1941 à Lyon (France), domicilié au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg et de nommer Monsieur Joseph Winandy, né le 16.02.1946 à Ettelbruck et résidant au 92 rue de l'Horizon L-5960 Itzig, aux postes de gérants pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.

Pour extrait
FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2011075499/16.

(110083394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

West Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.813.

Extrait procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011075501/15.

(110083160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

Aekis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 95.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AEKIS INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011075526/11.

(110083849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Santamaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075477/10.

(110083380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

SAVOLDELLI & fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 59.542.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 MAI 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011075481/10.

(110083046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

ABC Marche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 4A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 122.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075520/10.

(110084456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Acera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.850.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011075523/13.

(110084135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Orchestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 19 mai 2011.

Référence de publication: 2011069848/10.

(110077557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Aekis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 95.453.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2011

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle SA, Luxembourg est renouvelé pour une nouvelle période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour AEKIS INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011075525/14.

(110083848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

AIR ATLANTA Luxembourg S.à.r.l., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 160.323.

—
Laut Beschluss des Verwaltungsrates der AIR ATLANTA ICELANDIC S.à.r.l. vom 30.05.2011 ist folgende Maßnahme beschlossen worden:

Die Gesellschaft AIR ATLANTA ICELANDIC S.à.r.l. mit Sitz in Hlidasmari 3, 201 Kopavogur, Eingetragen im Handelsregister Island ID-NR.650387-1639 beschließt hiermit, den

Gesellschaftssitz der Zweigniederlassung in Luxembourg nach 182, rue de Beggen, L-1220 LUXEMBOURG zu verlegen.

AIR ATLANTA ICELANDIC

Geir Valur Agustsson / Hannes Hilmarsson / Stefan Eyjolfsson

Référence de publication: 2011075527/14.

(110083864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

International Printing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.197.

—
J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

BF CONSULTING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011072105/12.

(110080155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.709.

—
La liste des signatures autorisées B a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011072139/13.

(110080025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

**Tamar International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Occimed S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.901.

L'an deux mille onze.

Le six mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société anonyme BRUSKORT INTERNATIONAL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103345, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée OCCIMED S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31901, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 42 du 2 février 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 février 2009, publié au Mémorial C numéro 688 du 30 mars 2009, et que la société à responsabilité limitée OCCIMED S.à r.l. a absorbé la société à responsabilité limitée TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l., opération documentée par un projet commun de fusion du 3 mars 2011 publié au Mémorial C numéro 472 du 12 mars 2011,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale "TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l." est adoptée par la société, l'article trois des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société existe sous le dénomination de "TAMAR INTERNATIONAL S.à r.l.". "

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués environ à la somme de neuf cents Euros (900,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2011. Relation: EAC/2011/6117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072204/44.

(110080303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

First London European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075686/9.

(110084126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.452.375,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 36.308.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 12 mai 2011

Composition du Conseil de gérance

L'Associé unique a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Associés qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du conseil de gérance.
- M. Graham A. GOODHEW, Gérant.
- M. Jean-Jacques LAVA, Gérant.

Certifié conforme

Pour le conseil de gérance

Marie ROUVIERE

Acting Secretary

Référence de publication: 2011072111/19.

(110079970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Kaplan Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.238.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 20 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- TERES s.à r.l., Administrateur, représentée par son représentant permanent, Monsieur Laurent HEILIGER, 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 20 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour KAPLAN INVEST

Société anonyme

Référence de publication: 2011072116/21.

(110079828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

H.I.G. Luxembourg Holdings Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.283.

—
En date du 12 mai 2011, l'associé H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., avec siège social au South Church Street, KY1-9002 George Town, Iles Caïmans, a cédé ses 500 parts sociales à H.I.G. Europe - Silentnight, Ltd., avec siège social au Uglan House, South Church Street, KY1-9002 George Town, Iles Caïmans, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011075719/13.

(110084150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

JRS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 153.367.

Suivant la résolution du conseil d'administration tenue le 29 mars 2011, il a été résolu ce qui suit:

- D'accepter la démission de Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société;
- D'élire Ernst & Young, située au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach comme commissaire aux comptes de la société en remplacement de Modern Treuhand SA.

Following the resolution of the board of directors held on March 29th 2011, it has been resolved the following:

- To discharge Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company;
- To elect Ernst & Young, situated at 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach as the statutory auditor of the company in replacement to Modern Treuhand SA.

Référence de publication: 2011072112/15.

(110080275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Inovia Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61906 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072104/10.

(110079842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Luxmont GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 61A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.068.

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der Luxmont GmbH wie folgt zusammen:

Herr Damir NURKOVIC, Angestellter, wohnhaft in L- 3467 Dudelange,	
30 rue Alexander Fleming: einhundert Anteile	100 Anteile
Total:	100 Anteile

Redange sur Attert, den 10.05. 2011.

Damir NURKOVIC

Der alleinige Anteilhaber

Pit Zigliana / Damir Nurkovic / Enver KORAC

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2011072158/17.

(110079811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Gold Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075714/10.

(110083893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.
